



Ordonnance de télécom CRTC 2006-349

Ottawa, le 20 décembre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9163-7918 Québec Inc./ Bell Canada	Entente de service de relais téléphonique	8340-Q19-200616402	le 11 décembre 2006
9163-7918 Québec Inc./ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-Q19-200616419	le 11 décembre 2006
Sogetel Numérique/ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-S74-200616120	le 7 décembre 2006
Sogetel Numérique/ Société en commandite Télébec	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-S74-200616138	le 7 décembre 2006
Sogetel Numérique/ Bell Canada	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-S74-200616146	le 7 décembre 2006
Sogetel Numérique/ 9164-3122 Québec Inc.	Entente de service de relais téléphonique	8340-S74-200616154	le 7 décembre 2006
Sogetel Numérique/ Bell Canada	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-S74-200616170	le 7 décembre 2006

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
WTC Communications (anciennement Westport Telephone Company Limited)/Bell Canada	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-W3-200616196	le 4 décembre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>